

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Avril 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt-cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Amina GHAFIR

Procurations : M. Pierre BARUZZI à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET
Mme Audrey MARRON à M. Karim DALIBEY

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : M. Gérard MARTINEZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Mercredi 19 avril 2023	Jeuudi 20 avril 2023	Mardi 2 Mai 2023

2. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) – Réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel et restauration scolaire (projet Clos du village)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-42,

Il est rappelé au conseil municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles.

Pour l'année 2023, l'enveloppe nationale de la DSIL retrouve le niveau d'avant la relance soit 570M€. Pour l'Isère, une enveloppe de 10 347 479€ a été attribuée par la préfète de région.

La DSIL est mobilisée pour soutenir notamment les projets qui concourent au développement écologique des territoires, qui renforcent leur attractivité et augmentent leur résilience au changement climatique.

Il est rappelé au conseil municipal que la collectivité souhaite engager une opération de réhabilitation d'un ensemble immobilier en pôle culturel dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement du secteur. Ce projet est défini au sein d'une opération d'aménagement et de programmation visant à préserver et valoriser le patrimoine architectural existant.

Ainsi, le projet « Clos du village » concerne une opération mixte de construction, de réhabilitation d'une maison de maître de 1863 et d'extension d'une grange, réunies autour d'une cour.

Outre la préservation du patrimoine architectural historique, ce projet répond aux critères de développement sociaux et environnementaux tels que l'accessibilité, le confort des usagers et du personnel via des espaces d'accueil et de travail adaptés à l'usage, le développement du numérique, le respect de l'environnement et le développement des énergies renouvelables décarbonées par l'intégration au projet d'une exploitation géothermique en cours d'étude.

Le programme de travaux concerne principalement :

- la délocalisation et l'extension de la médiathèque actuelle (100 m² actuellement pour 300 m² nécessaires),
- l'aménagement d'une salle d'activités pouvant servir aux différentes associations (guitare, théâtre, chant...), d'une salle de spectacles avec une scène permanente pour des spectacles vivants pour 100 à 150 personnes, et de salles pour des associations artistiques,
- la création d'un restaurant scolaire d'une capacité d'accueil de 120 enfants,
- l'aménagement paysager des espaces extérieurs avec gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- l'intégration au projet d'une exploitation géothermique sur nappe par forage d'eau ou géothermie en sous-sol,
- l'amélioration énergétique des établissements réhabilités dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), étant précisé que le montant de l'opération s'élève à 6 239 318,00 €

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
Dotation de Soutien à l'Investissement public Local	1 559 829,50€
Fonds Vert	1 559 829,50€
Département pour médiathèque	282 000,00€
Autres financements publics DRAC pour médiathèque	376 000,00€
Commune	2 461 659,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** auprès de l'État ladite subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public Local,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

